



Changement de poste temporaire

Par **ju70**, le **14/04/2016** à **03:11**

Bonjour,

En cdi depuis 6 ans, on veut me faire changer de poste temporairement je désire savoir si mon employeur à le droit de le faire sans faire un avenant à mon contrat de travail et sans mon accord écrit. Si il peut le faire ai je le droit de refuser et quelles peuvent être les conséquences pour moi ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **14/04/2016** à **08:32**

Bonjour,

Tout dépend de l'ampleur du changement de poste et s'il correspond toujours à la qualification car l'accord du salarié est requis si c'est une modification essentielle du contrat de travail même temporaire...

Par **ju70**, le **14/04/2016** à **12:29**

Merci de votre réponse

Je vous donne plus de précision je suis chauffeur d'engin et là ils veulent me faire passer à un poste de poseur donc plus du tout la même qualification, même si c'est du temporaire je demande un écrit et ils me disent que ce n'est pas obligatoire !!!!! Si je refuse ce changement que peuvent ils faire contre moi ?

dans l'attente de vos réponses

Cordialement

Ju70

Par **P.M.**, le **14/04/2016** à **13:12**

C'est sans doute la raison pour laquelle l'employeur refuse un avenant mais normalement l'employeur ne peut pas vous obliger car cette modification est trop éloignée de votre qualification, normalement vous pouvez refuser d'occuper ce poste mais la réaction de l'employeur pourrait être de vous sanctionner voire licencier même si vous pourriez le contester ensuite...

Par **ju70**, le **14/04/2016** à **13:19**

Merci beaucoup,
affaire à suivre je reviendrais vers vous en cas de besoin.

Cordialement

Ju70